

Conférence des maires du Jura bernois et du district de Bienne

Par son Président
M. Membrez Francis
Derrière Ville 100
2517 Diesse

Direction de l'instruction publique du
canton de Berne
Sulgeneckstrasse 70

3005 Berne

Réf. 01.0421

Jura bernois, le 15 mai 2008

STATÉGIE CULTURELLE POUR LE CANTON DE BERNE

Prise de position de la conférence des Maires du Jura bernois et du district de Bienne

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil exécutif a mis en consultation jusqu'au 15 mai 2008 un projet de stratégie culturelle en prévision de la révision de la loi sur l'encouragement à la culture. La Conférence des Maires (CMJB) prend la liberté de prendre position sur cette stratégie.

Nous tenons tout d'abord à saluer l'élaboration d'une stratégie culturelle qui permettra d'avoir une base intéressante et consolidée pour la prochaine révision de la loi sur l'encouragement de la culture.

Du point de vue de la CMJB nous formulons les deux remarques principales suivantes :

- **Bilinguisme et culture francophone** : Nous constatons que l'aspect bilingue du Canton et l'enrichissement que constitue la culture francophone pour le Canton est largement oublié dans cette stratégie culturelle.
Nous vous demandons de compléter la stratégie sur cet aspect dans les rubriques « points forts » et « objectifs ».
- **Institutions culturelles d'importance suprarégionale hors des villes** : La stratégie ne prévoit rien pour ce type d'institutions, qui existent pourtant bel et bien, à l'exemple de « Mémoires d'Ici » .
Nous vous demandons donc de retenir la proposition du Conseil du Jura bernois d'une « clause d'exception pour le principe de subsidiarité ».

Par ailleurs, il convient aussi de mentionner les institutions intercantionales et notamment interjurassiennes et d'indiquer la contribution des autres cantons pour le calcul de la subsidiarité.

Réponses aux trois questions :

- **Responsabilité cantonale du subventionnement de trois grandes institutions culturelles** : La CMJB ne s'oppose pas à la cantonalisation de ces trois institutions, pour autant qu'elle n'entraîne pas de diminution des autres enveloppes financières.
- **Variantes de financement** : La CMJB renonce à prendre position sur les variantes de financement en faisant remarquer qu'elle n'est pas opposée à la subsidiarité mais que sa nouvelle application de doit pas provoquer une baisse du soutien à la culture dans le Jura bernois. Ces différentes variantes de financement doivent être concrétisées et leurs conséquences pour les communes et les acteurs culturels mis en évidence.
- **Projet « éducation et culture » / médiation culturelle** : La CMJB soutient l'idée de développer la culture à l'école. Il faudra cependant veiller à ce que les enseignants eux-mêmes soient chargés de cette mission et à limiter au maximum le recours à des intervenants extérieurs.
Par ailleurs, nous approuvons le principe de la médiation culturelle, mais nous demandons que les exigences ne soient pas trop élevées et qu'elles soient accompagnées de contreparties financières.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

**CONFÉRENCE DES MAIRES DU JURA BERNOIS
ET DU DISTRICT BILINGUE DE BIENNE**

Le Président

Le secrétaire



F. Membrez



A. Rothenbühler